

La Feuille Champrunoise

Bulletin municipal de Champagnac-la-Prune

Le mot du Maire



Sommaire

- p. 2 **Le mot du maire**
- p. 3 **La vie de la commune**
De nouveaux employés communaux
- p. 4 Une nouvelle organisation au sein de la commune
- p. 5 Le budget
- p. 6 **Cadre de vie**
Le transfert de l'eau en pratique
- p. 8 Projet d'implantation d'éoliennes à Champagnac-la-Prune
Déploiement du 100% fibre
- p. 9 **À savoir**
Chats et chiens
Rappel des tarifs municipaux
- p. 10 **État civil**
- p. 11 **Quoi de neuf ?**
Du côté des écoles
Du côté des seniors
Du côté du Comité
- p. 13 **Brèves champrunoises**
- p. 15 **Agenda des manifestations**

Chères Champrunoises, chers Champrunois,

Laissez-moi tout d'abord prendre de vos nouvelles. Je vous espère tous, vous et vos proches, en excellente santé. Et face à un virus encore bien présent, je ne peux que vous inciter à la plus grande prudence. Certains d'entre vous ont pu être touchés par ce virus et ont eu à cœur de tous nous protéger en adoptant une attitude citoyenne, et je les en remercie.

Il s'agit là de mon premier «édito» et je me dois de vous dire à la fois ma surprise et ma fierté. Ma surprise car mon élection en tant que Maire de Champagnac n'était absolument pas prévue, et nul au lendemain du deuxième tour des municipales aurait pu le prédire. La surprise passée, la fierté demeure. Fièrre d'avoir été élue et fièrre d'être la première femme maire de notre commune. Fièrre également d'avoir débuté mon mandat de Maire par deux mariages!

Pour moi être conseiller, adjoint ou maire, n'a pas pour but de flatter son égo. Les tâches qui nous incombent doivent au contraire appeler à l'humilité.

C'est pourquoi j'ai choisi de façon complètement inédite, et en accord avec la majorité que vous avez largement légitimé, dès le premier tour des élections, de faire l'expérience d'associer TOUS les élus aux missions à rendre à l'ensemble de la population... D'aucun peuvent trouver cela normal, mais tel n'est pas le cas. Simplement, avec nos moyens limités, je compte sur les compétences de TOUS, pour, ainsi, répondre au mieux à vos besoins.

Deux exigences toutefois ; le respect mutuel et l'écoute. Ce sont pour moi les conditions nécessaires au vivre ensemble, et à la proximité que nous vous devons. Ce premier numéro de la gazette de la nouvelle mandature s'y inscrit également. Au-delà des changements de formes et de l'information de proximité, notre journal sera à nouveau distribuer par vos élus, restaurant ainsi un moment d'échanges, de discussions entre nous.

Enfin, nous souhaitons remercier Jacquy SENUT, qui par sa disponibilité, son engagement quotidien auprès de ses concitoyens, a contribué à faire de Champagnac une commune où il fait bon vivre.

L'ensemble de l'équipe du Conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter une belle et heureuse année 2021.

Je vous souhaite une agréable lecture.

Amicalement
Christelle BIDAULT
Votre Maire



La vie de la commune

De nouveaux employés communaux

Fabien Rodrigues ayant accepté un nouvel emploi sur Tulle, il a été procédé à l'embauche d'un nouvel employé communal: Christophe VACHER. Nous nous satisfaisons de cette embauche et de ce choix puisque de l'avis général, Christophe a su, dès les premiers jours, montrer par son autonomie, son initiative et son efficacité dans le travail, qu'il était parfaitement à la hauteur de la tâche!

Nous lui souhaitons la bienvenue.



Claudine DUMAS, a souhaité arrêter son travail auprès de la commune au 1^{er} janvier 2021, en attendant de pouvoir prétendre à la retraite. Madame Karine BADOU qui effectue la garderie à l'école maternelle de la Roche Canillac les matins et qui a emménagé dans l'appartement laissé vacant à la Mairie a été recrutée pour la remplacer. Nous remercions chaleureusement Claudine DUMAS pour les années passées au service de la Commune et souhaitons la bienvenue à Karine BADOU.



Une nouvelle organisation au sein de la commune

Le 3 juillet dernier, votre Maire et ses 3 adjoints ont été élus. Le Maire et ses adjoints (*Grégoire NAVEZ 1^{er} adjoint, Jean-Paul CHATAUR 2^{ème} adjoint et Sandra FAUCHER 3^{ème} adjoint*) sont en charge de la gestion de la commune et sont naturellement vos interlocuteurs privilégiés.

Par ailleurs, le Conseil municipal a décidé le 10 juillet de créer des commissions thématiques afin de mieux prendre en compte les réalités de notre commune et préparer les discussions en Conseil municipal. Toutes placées sous l'autorité de Madame le Maire et d'un adjoint, l'animation des commissions a été confiée à chacun des conseillers municipaux : 10 conseillers, 10 commissions.

Cette initiative inhabituelle doit permettre à tous vos conseillers municipaux de s'impliquer et à la commune de bénéficier des compétences de chacun des membres de l'équipe.

Dès lors, il n'était pas logique que l'enveloppe

des indemnités des élus versée à cet effet par l'État soit uniquement réservée aux seuls Maire et Adjoint. Le Conseil municipal a donc décidé le 30 juillet dernier de répartir l'enveloppe entre le Maire et tous les membres du Conseil municipal afin que chacun puisse bénéficier d'une indemnité dont le montant est lié aux responsabilités attribuées.



COMMISSIONS	ADJOINT DÉDIÉ À LA COMMISSION	PILOTE DE COMMISSION
Finances et Budget	Grégoire NAVEZ	Jacques BOMBAL
Aménagement de la commune	Jean-Paul CHATAUR	Bruno BRINDEL
Eau / Assainissement	Jean-Paul CHATAUR	Jean-Paul CHATAUR
Travaux / Voirie / Électrification	Grégoire NAVEZ	Grégoire NAVEZ
Développement économique	Sandra FAUCHER	Stéphanie JAUIHAC
Environnement / Écologie	Jean-Paul CHATAUR	Michel DUBOIS
École / Jeunesse	Sandra FAUCHER	Sandra FAUCHER
Animation / Social	Sandra FAUCHER	Serge LEFEVBRE
Patrimoine	Jean-Paul CHATAUR	Roland POUGET
Communication	Sandra FAUCHER	Lionel MARTY

Le budget

Le Budget Primitif (*prévisionnel*) 2020 a été voté avec retard à cause des contraintes liées à la Covid, comme pour toutes les autres communes.

Il a été voté à l'unanimité lors de la séance du Conseil municipal du 30 Juillet et s'inscrit dans la ligne des années précédentes.

En fonctionnement, il s'équilibre en dépenses et recettes à 270 000€. En dehors du maintien des dépenses courantes (*personnel, indemnités des élus à hauteur de la dotation spécifique de l'État*), il est prévu un excédent de l'ordre de 60 000€ afin de financer tout ou partie des projets futurs de la commune.

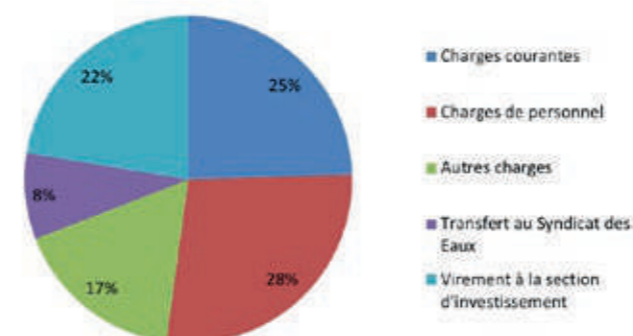
En investissement, le budget s'équilibre à hauteur de 190 000€. En dehors du remboursement des emprunts (14 000€), le budget 2020 de la commune a permis essentiellement de solder les dépenses inscrites de 2019. Par ailleurs, la gestion saine de la commune a permis, dès cette année, de financer quelques dépenses nécessaires notamment de matériel pour l'agent technique.

L'endettement de la commune (*3 prêts d'un montant global initial de 158 000€, souscrits en 2006, 2011 et 2013*) est tout à fait conforme aux règles de gestion prudentielles. Avec le désendettement progressif de notre commune (*fin des prêts en 2020, 2023 et 2026*), de nouveaux projets pourront être financés si le besoin s'en fait sentir.

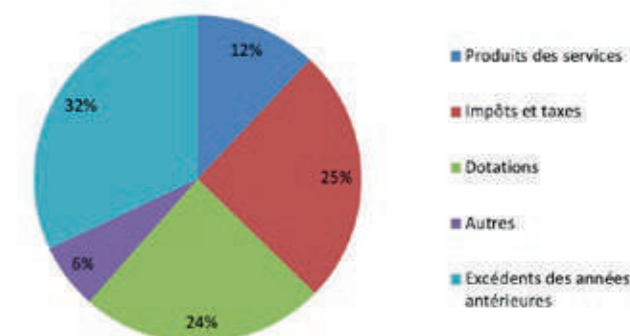
Budget 2020

	Compte administratif 2019	Budget prévisionnel 2020
Fonctionnement		
Dépenses	150 361,50€	270 779,95€
Recettes	193 595,96€	270 779,95€
Investissement		
Dépenses	44 357,76€	193 386,00€
Recettes	32 803,16€	193 386,00€

Dépenses de fonctionnement



Recettes de fonctionnement



Cadre de vie

Le transfert de l'eau en pratique



Le 1^{er} janvier 2020, la commune de Champagnac-la-Prune a opéré le transfert de ses compétences en matière d'eau au Syndicat des Deux Vallées.

Cette décision, apparaît aujourd'hui plus que jamais empreinte de sagesse, au vu du contexte climatique et, des investissements énormes qui seront à programmer par le Syndicat sur le réseau d'eau de la commune dans les années à venir.

Transfert de compétences donc, mais pas abandon!

Puisque nos élus, Jean-Paul CHATAUR, 2^{ème} adjoint en charge de la commission eau assainissement a été élu sur la commission travaux et Roland POUGET a été élu au Bureau. Ils s'impliquent activement dans le suivi des dossiers, relayant aussi les intérêts des Champrunois auprès du Syndicat des Deux Vallées.

Cet été a marqué le début réel de la collaboration entre la commune de Champagnac et le Syndicat des Deux Vallées. Afin d'établir de bonnes relations, Madame

le Maire a souhaité organiser une visite des installations avec l'appui de Jacky SENUT qui a une parfaite connaissance du réseau d'eau de la commune et de ses spécificités. Des rapports de confiance se sont établis. Il faut souligner l'investissement personnel remarquable de Cyril GORSE, technicien, de Françoise MAUGEIN, présidente du Syndicat, et des vices-présidents du Syndicat qui se sont montrés à l'écoute de nos problèmes et désireux d'y apporter des solutions au plus vite.



Ce transfert de compétences, loin de nous rendre impuissants en matière de gestion de l'eau, nous permet donc de disposer de techniciens compétents et d'une logistique présente sur l'ensemble du territoire du Syndicat. Ainsi une partie des habitants de Champagnac a pu cet été bénéficier de la citerne de la commune de Laguenne pour pallier à la pénurie d'eau du château d'eau de Rouffy. Nous avons ainsi pu éviter coupures et restrictions d'eau. À la demande de Madame le Maire, les techniciens du

Syndicat nous ont également accompagnés pour mettre en place une solution technique d'urgence et répondre au besoin en eau des agriculteurs de Rouffy, du Chassang et de Graffeuille, en mettant un compteur à disposition en face du cimetière.

Des solutions pour éviter ce type de problèmes l'été prochain sont en cours de réflexion et nécessiteront des investissements de la part du Syndicat.

Des travaux sont d'ores et déjà programmés pour la station de Rouillère. Le remplacement en urgence de

l'armoire électrique, celui des pompes, ainsi que la remise en état de l'automatisation avec le château d'eau du Peuch vont être réalisés très prochainement.

Lors de la réunion en date du 7 octobre 2020, le Syndicat, s'appuyant sur une étude du cabinet comptable, a décidé de lisser les tarifs (*consommation et abonnement*) sur une durée de 6 ans pour aboutir à un tarif uniforme sur l'ensemble du Syndicat en 2026. Ces tarifs ne sont fixés que pour les deux années à venir, et révisables annuellement.

Pour Champagnac, les tarifs appliqués (HT) sont les suivants :

- Eau consommée en 2020 facturée en 2021 : abonnement 61,61 € et consommation : 0,79 €
- Eau consommée en 2021 facturée en 2022 : abonnement 67,84 € et consommation : 0,93 €

NB : n'ayant pu effectuer les relevés de compteurs, et pour ne pas cumuler deux années de consommation, la facture 2020 est basée sur la consommation de 2019 : la régularisation sera effectuée en 2021.

Modalités pratiques:

Pour tout renseignement concernant la facturation, notamment, vous pouvez appeler le siège du Syndicat des Deux Vallées à Saint-Paul au : 05 55 26 21 60.

En cas d'urgence (*fuites, manque d'eau...*), ouverture et fermeture de compteur, vous pouvez joindre le technicien de secteur au 06 78 73 95 04.



Projet d'implantation d'éoliennes à Champagnac-la-Prune

La municipalité n'a reçu aucune nouvelle concernant ce projet en provenance du promoteur qui a d'ailleurs changé, ni de la Préfecture qui n'a pas statué sur le projet.

En conséquence le Conseil municipal a voté à l'unanimité lors de la séance du 28 août 2020 une motion de refus de ce projet éolien.

Cette décision a été communiquée à la Préfecture, aux autorités territoriales et aux élus.

Il convient de rappeler que le département est déjà fortement contributeur d'énergies renouvelables grâce à l'hydroélectricité et que le Conseil Départemental a

signé avec l'État un Contrat de Transition Écologique (CTE) qui prévoit le développement d'énergies renouvelables à l'exception de celle produite par les éoliennes.

Cependant, les projets continuent à éclore malgré les décisions administratives souvent défavorables, comme celle du Tribunal Administratif de Limoges qui a annulé le 17 septembre le permis de construire du projet d'éoliennes de Saint-Pardoux-la-Croisille.

À ce jour, pour Champagnac-la-Prune, l'entreprise VSB repropose le projet réalisé en 2017 avec des modifications. La commission Environnement / Écologie a été réunie

et se positionne contre ce projet modifié.

Un rendez-vous a été pris par Madame le Maire auprès de la Préfète et du Secrétaire général de la Préfecture. Elle devrait être accompagnée des maires de Gumont, Espagnac, La Roche Canillac et Saint-Paul. Cette rencontre a pour but de faire connaître la position concertée de nos cinq communes.



Déploiement du 100% Fibre

La fibre !?!

Il ne s'agit pas là de la fibre de nos pois ou haricots, non... Mais de la fibre "optique", elle aussi très bonne pour le transit... de données !

Ce très fin fil de verre ou de plastique qui transporte la lumière est destiné à prendre la relève de notre bon vieux fil de cuivre. Ses capacités de transport de données sont en effet très élevées.

Cet automne, dans le cadre du programme 100% Fibre 2021 mené par Dorsal, vous aurez peut-être remarqué s'activer les équipes chargées d'amener la fibre au plus près de nos habitations. Les connexions ont été créées depuis les artères principales vers de multiples boîtiers blancs (PBO) sur les poteaux plus ou moins proches de chez vous.

En ce premier trimestre, est prévue la "commercialisation", marquant ainsi le top départ ! Dès que la commercialisation sera autorisée, un courrier sera adressé à chaque administré éligible. Alors, nous pourrions contacter directement un FAI, Fournisseur d'Accès à Internet, (Orange, NordNet, Ozone, ...) - certains réaliseront du démarchage commercial sur le terrain (phoning, passage d'un bus ...). Le FAI se chargera de l'installation d'un petit boîtier dans notre logement, relié au PBO et sur lequel va être connectée la nouvelle Box.

Nous vous souhaitons une bonne connexion.



À savoir Chats et chiens

L'attention des propriétaires de chats et chiens est appelée sur l'obligation de faire identifier leur animal auprès d'un vétérinaire (*tatouage ou puce et enregistrement sur le fichier national*) et sur la nécessité de le faire stériliser afin de prévenir une surpopulation génératrice de nuisances diverses. De même, les propriétaires d'animaux domestiques doivent éviter autant que possible leur divagation dans la commune.

Une campagne d'identification et de stérilisation des chats errants a été menée sur la commune. Une convention a été passée avec la SPA qui se charge de leur trappage, de la stérilisation et de leur retour sur leur lieu de vie. À ce jour 5 chats ont été pris en charge par la SPA avec l'aide de Anne-Marie COUDERT et Claudine GOUTTENÈGRE.

Ces actions ne dédouanent pas les propriétaires d'animaux de leurs responsabilités et nous comptons sur eux pour que la situation s'améliore.

Rappels des tarifs municipaux

Location de la salle polyvalente

Pour les Champrunois :

25€ par jour - sans le chauffage (*soit 50€ pour le week-end*)

35€ par jour - avec le chauffage (*soit 70€ pour le week-end*)

Pour les personnes et associations extérieures :

35€ par jour - sans le chauffage

45€ par jour - avec le chauffage

Gratuit pour les associations de la commune de Champagnac-la-Prune

Concession de cimetière (*perpétuelle*)

90€ la concession de 6 m²

45€ la concession de 3 m²

Régie pêche

50€ la saison du 1^{er} avril au 30 septembre

23€ le mois

16€ la semaine

5€ la journée



État civil

Bienvenue aux « nouveaux » arrivants

Kévin GUITTON au 1 Lafont
Benjamin et Charlotte LEMOINE au 2 Lafont
Lucile ALLOUET au 3 le Peuch
Jordan DULTY au 6 le Perbos
Karine BADOU au 8 Grand'Rue
Bernard GRENON au 24 Grand'Rue

Ils se sont dits « oui »

Alexandra LONGOUR et Rémi TAUTOU
le 18/07/2020
Julie BERTIN et Alain JEANDIE
le 22/08/2020

La famille s'est agrandie

Félicitations aux parents et bienvenue à :
Ykaëlle GEMINGER MULLER
née le 03/03/2020

Nous adressons nos félicitations à :

Tom FAUCHER pour l'obtention
de son Brevet des Collèges (*mention Très Bien*),
Aymeric BIDAULT pour l'obtention de son Baccalauréat
Économique et Social (*mention Assez Bien*),
Léo FAUCHER pour l'obtention de son Baccalauréat
Scientifique (*mention Bien*).

Ils nous ont quittés

Auguste PRANCHÈRE
le 30 juin 2020 à Champagnac la Prune (69 ans)
Daniel GUILLUY
le 20 juin 2020 à Clermont-Ferrand (73 ans)
Anne-Marie FAYE
le 21 juin 2020 à Thonon-les-Bains (95 ans)

Quoi de neuf ?

...Du côté des écoles

Le Regroupement Intercommunal Pédagogique (RPI) du Doustre et du Plateau des Étangs a entamé sa quatorzième année de fonctionnement. Pour rappel, il comprend les écoles maternelle de La Roche Canillac (*cycle 1*) et élémentaires de Saint-Pardoux-la-Croisille (*cycle 2*) et Clergoux (*cycle 3*).

L'intercommunalité a été la base de sa constitution. Aujourd'hui, les communes continuent à encourager son dynamisme. Le RPI continue son fonctionnement avec la mobilisation et le sou-

tien de toute l'équipe de la communauté éducative (*parents, élus, personnels et enseignants*).

L'effectif reste globalement stable. Démarré avec 45 élèves, il en compte aujourd'hui 52 : 25 en cycle 1, 10 en cycle 2 et 17 en cycle 3. Il a connu un pic de 67 élèves en 2012 correspondant à la courbe démographique générale.

Engagées dans de nombreux projets pédagogiques comme chaque année, il est difficile, à ce jour, pour les enseignantes de nos trois écoles de se projeter.

Nous espérons tous pour nos chères petites blondes que la situation sanitaire s'améliore et qu'ils puissent vivre pleinement leur année scolaire.

À l'école maternelle, ce sont deux personnes de la commune, Karine BADOU et Florie NAVEZ-DROUSIE, qui sont employées. La première assure la garderie du matin tandis que la seconde est ATSEM (*Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles*) et s'occupe de la garderie du soir les jeudis et vendredis.



...Du côté des seniors

ICA

L'Instance de Coordination de l'Autonomie (ICA) est une association loi 1901, agréée par la DIRECCTE et subventionnée par le Conseil Départemental de la Corrèze.

Cette association vient en aide aux personnes âgées et/ou adultes handicapés, en leur proposant des services, des activités et de l'accompagnement administratif et humain.

Son territoire d'intervention est le canton de Sainte-Fortunade secteur de La Roche Canillac (*Marcillac-la-Croisille, Clergoux, Saint-Pardoux-la-Croisille, Gumont, La Roche Canillac, Champagnac-la-Prune, Espagnac, Saint-Paul, Gros Chastang*).

Focus sur le réseau BAVARD'AGE

Le réseau «Bavard'Age» est une réponse pertinente et innovante au bien-être des aînés, parfois en situation de solitude, de fragilité et d'isolement.

Ce dispositif permet à des bénévoles formés et accompagnés de rendre des visites régulières et gratuites à des personnes âgées et isolées.

Si vous souhaitez être visité et accompagné par ce dispositif, vous pouvez contacter l'ICA.

À ce jour, l'ICA manque de bénévoles. Si vous êtes intéressé(e) par cette activité, vous pourriez devenir acteur sur le secteur de La Roche Canillac en vous faisant connaître auprès de votre mairie ou auprès de l'ICA.

Contact: Sylvie TABASTE - animatrice coordinatrice -
8 route des Diligences - 19320 Marcillac-la-Croisille
05 55 27 83 02 / 06 74 62 16 07 - icglarochecanillac@orange.fr
Permanence tous les mercredis (9h - 12h)
à la Maison des Services d'Espagnac



Inscription sur le registre communal des personnes vulnérables et isolées

Ce registre permet de prendre des nouvelles des personnes âgées et/ou handicapées isolées, en cas de canicule, de grand froid et en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

L'inscription sur ce registre est volontaire et peut être effectuée par une personne tierce comme un enfant ou un aidant. L'inscription au registre communal des personnes vulnérables ou isolées est facultative.

Pour vous inscrire, veuillez contacter la mairie au 05 55 29 14 61.

Animations collectives

Chaque année nous avons le plaisir d'inviter les habitants de plus de 65 ans à partager un moment festif autour d'un repas. Cette année, le contexte sanitaire ne nous permet pas de nous réunir comme les années précédentes, ni pour les repas des seniors ni pour la galette.

Un ballotin de chocolats est donc offert en ce début d'année aux aînés de plus de 65 ans. Ceci devrait permettre d'attendre que le contexte soit plus clément pour de nouveau festoyer ensemble dès que possible.

... Du côté du Comité

Malheureusement, nous avons décidé d'annuler toutes les festivités jusqu'à la fin de l'année 2020, du fait de la crise sanitaire.

Cependant, cela ne nous a pas empêché d'opérer quelques changements et quelques évolutions au sein du Comité :

- un nouveau nom «Ramène ta Prune» et la création d'un logo,
- de nouvelles activités qui se dérouleront en conformité avec les mesures sanitaires actuelles.

Un atelier marche d'une heure environ intitulé «Le pas léger», les vendredis matins à 9h30 dans Champagnac-la-Prune.

Un atelier informatique pour débutants (*ordinateur, Internet*), les mardis de 14h à 16h à la mairie.

Par la suite d'autres ateliers pourront se mettre en route tels que la vannerie, la pétanque, les loisirs créatifs ou encore un café bavardages.

D'autre part, le calendrier des manifestations sur l'année 2021 a été établi. Il sera bien sûr effectif en fonction de l'évolution du contexte sanitaire lié à la Covid. Vous pouvez dès à présent en prendre connaissance dans ce journal.

Nous vous attendons avec plaisir.

Pour de plus amples renseignements, contactez la présidente de l'association Béatrice LEFEBVRE au 06 65 57 50 36.



Brèves champrunoises

Commande de fioul

Le 18 août 2020, une commande de fioul supérieur a été passée pour une quantité de 15 400 litres.

Le tarif à cette date était de 0,78 euro/litre. Le fait de regrouper les commandes nous a permis d'obtenir le tarif de 0,68 euro/litre, soit une économie de 100 euros pour 1 000 litres.

Mi-janvier 2021, ce sont 21 200 litres de fioul qui ont été livrés. 22 foyers ont pu bénéficier d'un nouveau tarif préférentiel (0,75 euro/litre au lieu de 0,82 euro).

À l'avenir, nous conviendrons de deux commandes annuelles (*en début d'année et durant l'été*); l'objectif étant de commander le plus gros litrage de fioul possible afin d'obtenir des tarifs encore plus intéressants. Si cela ne s'avère pas suffisant, une commande supplémentaire pourra être envisageable en fonction des besoins.

À chaque commande, nous mettons en concurrence les fournisseurs locaux. Pour rappel, chaque consommateur règle le jour de la livraison au chauffeur sa facture. Pour les personnes ne pouvant pas être présentes, cette dernière leur est directement envoyée.

Commémoration du 11 Novembre

Le 11 novembre 2020, a eu lieu la 102^{ème} commémoration de l'Armistice de 1918, mettant fin à un conflit meurtrier international qui aura duré un plus de 4 ans. Bilan: 19 millions de morts dont 10 millions de militaires, 9 millions de civils, 7,7 millions de disparus.

La France a elle aussi eu de nombreuses pertes humaines: 2 millions de morts et plus de 300 000 disparus (qui n'ont jamais été retrouvés). Nous honorons nos soldats qui ont donné leur vie en commémorant leur sacrifice devant un monument, érigé en leur mémoire.

À cette occasion, une délégation, présidée par Madame le Maire, s'est réunie autour de notre monument aux morts. Au cours de cette cérémonie, un élu a rendu hommage à nos morts pour la France en lisant la lettre d'un «poilu» prénommé Pierre. Il nous a expliqué qu'un de ses grands-pères, poilu de 14/18, né en 1886 et mort de vieillesse à l'âge de 86 ans avait, lui aussi, vécu cet enfer qu'était Verdun.



Agenda des manifestations

Téléthon 2020

Le calendrier des manifestations très perturbé n'a pas permis de collecter autant de dons que les années précédentes. Ainsi, le Conseil municipal en date du 11 décembre a décidé à l'unanimité d'une subvention de 100€. Cette somme correspond à la participation maximale que donnait la commune les années précé-

dentés pour financer une partie du repas organisé avec les communes de Gumont et La Roche Canillac et dont les bénéficiaires étaient intégralement versés à l'association.

De son côté et comme à son habitude, le Comité des Fêtes de Champagnac a fait un don de 100€.

Décoration de Noël

Une quinzaine de personnes se sont mobilisées pour confectionner des décorations et les installer dans la commune le samedi 5 décembre après-midi afin d'habiller Champagnac aux couleurs de Noël. Merci à tous ceux qui ont participé.



Vaccination COVID 19

Le déploiement de la campagne de vaccination grand public se met en place à compter du 18 janvier 2021 en Corrèze.

Qui ?	L'ensemble des personnes de plus de 75 ans
Comment prendre rendez-vous ?	Se connecter sur le site Doctolib.fr ou Appeler le n° départemental 0800 190019 pour les rendez-vous en salles communales ou le n° des centres hospitaliers pour un rendez-vous dans ces établissements.
Où à Tulle ?	Salle de l'Auzelou - avenue du Lieutenant Colonel Faro ou Centre hospitalier de Tulle
Quelle prescription ?	Elle peut vous être délivrée par votre médecin traitant avant de vous rendre au centre de vaccination. (Cette option est à privilégier.) À défaut, elle vous est délivrée sur place par le médecin du centre de vaccination après consultation.
Quels documents ?	- votre carte Vitale - une pièce d'identité - votre prescription médicale si vous en avez une

Vous retrouverez toutes les informations sur le site Sante.fr



Avril 2021

Samedi 10 à 20h30:

concours de belote organisé par le Comité des Fêtes « Ramène ta Prune »
salle polyvalente de Champagnac-la-Prune

Juin 2021

Samedi 26 à partir de 19h:

fête du feu de la Saint-Jean organisé par le Comité des Fêtes « Ramène ta Prune »

Cuissons mensuelles au four communal du Theil



Depuis environ un an, sur une initiative des habitants, des cuissons de pains et de gâteaux sont régulièrement organisées au Theil.

Il s'agit de partager un moment de convivialité du pétrissage au défournement. Venez partager cette chose si simple et gratifiante : faire son propre pain !

Pour cela, vous pouvez venir au Theil avec votre farine, un peu de sel et de la levure de boulangerie (ou levain), ou bien avec votre propre pâte.

En général, selon la météo, un petit apéritif, voire un repas pourra être improvisé devant le four, chacun apporte ce qui lui fait plaisir à partager, et pour déguster le pain encore tout chaud...

Au défournage, le four est encore très chaud et c'est le moment où nous avons pris l'habitude de cuire gâteaux et brioches. Les jours suivants, il reste encore assez de chaleur pour sécher/fumer de nombreux aliments (*champignons, fruits, tomates, herbes médicinales ou aromatiques*). Tout le monde est libre de profiter de cette chaleur résiduelle.

Cette initiative est ouverte à toutes et à tous.

De temps en temps, nous nous réunissons pour discuter du déroulement des fournées, de la fourniture de bois, de la commande groupée des farines en agriculture biologique (*et locales quand c'est possible*), partager des idées pour créer un moment convivial (*musique, etc...*). Venez en discuter à la prochaine fournée !

Malgré le couvre-feu et/ou un éventuel reconfinement, les cuissons sont maintenues dans le respect des règles sanitaires.

Prochaines cuissons (*sous réserve de modification exceptionnelle, voir affiches aux panneaux d'affichage de la commune*): 23 janvier, 20 février, 20 mars, 24 avril, 22 mai et 26 juin 2021.

Au plaisir de vous voir prochainement.

Témoignage : « En tant que Champrunois, depuis quelques temps déjà, nous participons aux cuissons mensuelles. C'est un réel plaisir de partager ces moments conviviaux qui permettent rencontres et échanges. Nous aimons aussi goûter aux pains et plats divers, préparés dans ce four communal. Belle initiative que nous souhaitons voir perdurer. »





Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie

lundi de 14h à 17h

jeudi de 14h à 17h

samedi de 10h à 12h

PERMANENCE de vos élus les samedis de 10h à 12h

📍 : Mairie de Champagnac-la-Prune 6 Grand'Rue 19320 CHAMPAGNAC-LA-PRUNE

☎ : 05 55 29 14 61

✉ : mairiechampagnaclaprune@orange.fr

